

Amendements

Numéros

Descriptions

1

Règlement numéro 2009-06, 10 septembre 2009

article 21 ajouté, note «26»

2

Règlement numéro 2015-02, 18 juin 2015

article 18 remplacement de la grille ; modifications aux zones
agricoles sites incultes, viables, agroforestières ; ajout
de renvois aux notes de l'annexe 2.

3

Règlement numéro 2014-11, 20 août 2015

article 3 Ajout note 27 dans "Autres usages permis"

4

Règlement numéro 2023-03, 13 juillet 2023

article 14 Ajout usage non permis note 28 dans zone 24-C
article 15 Ajout usage permis note 29 dans la zone 41-R
Ajout usage permis note 28 dans zones 2-F, 9-F, 12-F,
article 16 13-F, 38-F, 42-F et 43-F
article 17 Retrait normes spéciales 12

5

Règlement numéro 2024-06, 22 août 2024

article 6 Retrait note 26 dans "Autres usages permis"

Cette grille fait partie intégrante du règlement no. 2008-07

Authentifiée le :

Le maire

La secrétaire-trésorière

Révisé le
10 sept. 2009
18 juin 2015
13-juil-23
22-août-24

Règlement #
2009-06
2015-02
2023-03
2024-06

Révisé le

Règlement #

Révisé le

Règlement #

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Grille des spécifications

2/2

USAGES

33-Av34-Av35-Ad36-Ad37-Ad38-F39-P40-R41-R42-F43-F44-Aaf45-Av

RÉSIDENTIE

- résidence unifamiliale isolée

- résidence unifamiliale jumelée

- résidence unifamiliale en rangée

- résidence bifamiliale isolée

- résidence bifamiliale jumelée

- résidence bifamiliale en rangée

- résidence multifamiliale

- résidence communautaire

- maison mobile

-maison umimodulaire

- chalet

INDUSTRIELLE

- industrie manufacturière légère

- industrie manufacturière artisanale

COMMERCIALE À CONTRAINTES

- construction et travaux publics

- commerce de gros et entreposage

- services de réparation des véhicules automobiles

- atelier de fabrication et de réparation

TRANSPORT

- transport de nature régionale

- transport de nature locale

- stationnement

COMMERCE

- vente au détail: marchandise en général

- vente au détail: produits de l'alimentation

- vente au détail: automobiles et embarcations

- poste d'essence

- restauration

- bar

- hôtellerie

SERVICES

- services professionnels et d'affaires

- services personnels

- services gouvernementaux

- services publics et communication

COMMUNAUTAIRE

- services communautaires de nature régionale

- services communautaires de nature locale

LOISIR

- loisir intérieur

- loisir extérieur léger

- loisir extérieur de grande envergure

- loisir à contraintes

EXPLOITATION PRIMAIRE

- agriculture/ activités reliées à l'agriculture

- foresterie

- exploitation minière

AUTRE USAGES PERMIS (voir notes)

9,15,169,166,7,8,9,10,11,126,7,8,9,10,116,7,8,9,10,1123,24,281,31,3,131,3,13,2923,24,2823,24,281414

USAGES NON PERMIS (voir notes)

- hauteur maximale (étage)

- coefficient d'emprise au sol

- marge de recul avant (en mètres)

- type d'entreposage extérieur

- nombre de logement maximal

- type d'affichage

20,39,0E2

20,39,0E1

20,39,0E2

20,39,0E2

20,39,0E2

20,39,0E1

30,86,0A2

20,46,06,02

20,30,36,0E2

20,30,39,0E2

20,30,39,0E2

20,30,315,16,198,12,13,15,16,198,12,13,15,16,198,12,13,15,16,198,12,13,15,16,19

NORMES SPÉCIALES (chapitre 14)

3,4,8,12,13,15,16,198,12,13,15,16,193,4,8,10,11,12,13,15,16,193,4,8,12,13,15,16,193,4,8,12,13,15,198,12,13,14,195,1212123,4,8,12,13,14,198,12,13,14,198,12,13,15,16,198,12,13,15,16,19

Notes :

Amendements

Notes et Normes spéciales

NOTES

1. Culture du sol, sans élevage

2. Abrogée

3. Service utilité publique

4. Salle de jeu automatique

5. Transport local

6. Résidence (zone agricole)

7. Chalet (zone agricole)

8. Industrie artisanale (zone agricole)

9. Service public et communication (Zone agricole)

10. Usages commerciaux et de services (Zone agricole)

11. Exploitation forestière (Zone agricole)

12. Exploitation primaire (Zone agricole)

13. Parc à caractère récréatif et ornemental

14. Art. 40 LPTAA

15. Résidence (Agr.viable)

16. Chalet (Agr.viable)

17. Abrogée

18. Abrogée

19. Abrogée

20. Abrogée

21. Abrogée

22. Abrogée

23. Serv. publics et communication (zones F)

24. Activités forestières (zones F)

25. Aucun nouveau serv. d'aqueduc et d'égout

26. Abrogé

27. Entreposage municipal de matériel roulant

28. Résidence de tourisme (575)

29. Camping et pique-nique (8331)

NORMES SPÉCIALES

1. Logement dans commerce

2. Poste d'essence

3. Maison mobile

4. Maison unimodulaire

5. Service communautaire de nature locale

6. Usages industriels et commerciaux à contrainte

7. Industrie dans périmètre urbain

8. Carrière et sablière

9. Lieux d'élimination de déchets désaffectés

10. Source d'eau potable

11. Étang d'épuration des eaux usées

12. Abrogé

13. Protection milieu forestier

14. Zone forestière

15.Résidences dans les zones agricoles

16. Autres usages dans les zones agricoles

17.Abrogé

18.Abrogé

19. Distances séparatrices odeur

20. Territoire d'intérêt

21. Abrogé